



Ville de
**Fleury-
Mérogis**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2014

L'an deux mil quatorze, le dix mars, à vingt heures trente cinq, le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé en mairie de Fleury-Mérogis, en séance ordinaire, sous la présidence de David DERROUET, Maire

Date de convocation : **04/03/2014**
Date d'affichage : **04/03/2014**
En exercice : 29
Présents : 22
Votants : 17

Présents : David DERROUET, Aline CABEZA, Jean-Marc FRESIL, Nathalie BATARD, Claude BOUTIN, Frédéric DUFOSSE, Nadia LE GUERN, Didier RAJOBSON, Alexandra LE FOLL, Boualem BENAOUA, Célia LEGENTY, Germain BATTAIS, Jamila CHAKIR, Martine CHABOT, Joseph JASMIN, Stéphane BERNARD, Karine RANVIER,
Excusés Laurence LESPINARD
Absents : Kheira AOUAD, Jean-Eugène LOUZIENI, Boury DIOUF, Kamel MEDNINI, Marine RAMOS-SCHMITT, Michel HUMBERT, Anne-Marie FAUVE, Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Dominique VINCENT, Abdel YASSINE
Secrétaire de séance : Frédéric DUFOSSE

- 11/14 Convention avec CIRIL pour formation module full web formation pour un montant de 385.00 € TTC
12/14 Convention avec Gaëlle Marie pour des séances de création avec au centre de loisirs dans le cadre du projet « les autres et moi » de janvier 2014 à juin 2014 pour un montant de 6120,00 € TTC
13/14 Convention avec l'association pour le développement du cirque en Val d'Orge pour 4 ½ journées d'expression théâtrale pour dédramatiser l'entretien d'embauche pour un montant de 1500,00 € TTC
14/14 Convention avec l'association nationale en alcoologie et addictologie pour une animation de séances de sensibilisation autour des consommations de produits addictifs pour les élèves de 3^{ème} du collège Paul Eluard organisé par le PIJ en mars et avril pour la somme de 680€
15/14 Convention avec l'association CALOU CANTO le 21 mars 2014 pour un concert Abdul and the gang lors de la programmation « du son à Malraux » pour un montant de 450,00 € TTC
16/14 Contrat de cession avec le théâtre des Monstres les 24 et 25 avril 2014, dans le cadre du projet « Ma ville, quartier du monde » pour un montant de 5502.66 € TTC
17/14 Convention avec l'association ART'AKTUEL pour l'organisation d'un stage de hip hop dans le cadre du projet ville vie vacances « clip me my song to danse » le 12/04/2014 pour un montant de 300,00 € TTC
18/14 Convention avec l'association OUPS pour un stage Sound painting dans le cadre du projet fédérateur « projections » organisé par le CMA les 14/15 avril et 27 et 31 mai 2014 pour un montant de 720,00 € TTC
19/14 Contrat de cession avec l'association ART'AKTUEL- Spectacle danse Hip Hop VERTIKAL le 03 mai 2014 pour un montant de 3154,45 € TTC
20/14 Marché à procédure adaptée pour la fourniture et livraison de plantes pour les lots 1 et 2 avec la société FLORIADES de L'ARNON pour un montant de 15 000€ TTC (lot 1) et de 10200€ TTC (lot 2)
21/14 Convention ERDF extension du réseau public de distribution PC I3F
22/14 Contrat de cession avec la compagnie Senso Tempo du 7 au 12/04/14 dans le cadre du projet « les premier pas » pour la somme de 3720 euros

N°1 Budget primitif 2014 - budget principal - reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent et affectation prévisionnelle

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

REPREND par anticipation, les résultats prévisionnels de l'exercice 2013, ce qui donnera lieu aux inscriptions budgétaires suivantes :

↳ 001 « Résultats antérieurs d'investissement reportés » en recettes d'investissement : **6 693 817.46 €**

↳ 002 « Résultats antérieurs de fonctionnement reportés » en recettes de fonctionnement : **1 255 398.93€**

• **PRECISE** que les restes à réaliser font également l'objet d'une reprise anticipée

• **PRECISE** que les éventuels ajustements nécessaires et liés aux résultats définitifs, tels que ces derniers ressortiront du compte administratif, seront effectués dès le vote de ce dernier document budgétaire

• **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour : 17 voix

Abstentions : 5 voix (Michel HUMBERT, Anne-Marie FAUVE, Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Dominique VINCENT)

2 - Budget primitif 2014

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOPTE, par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement équilibrées en dépenses et en recettes, le **budget primitif 2014 avec les reports de crédits de l'année 2013** de la commune arrêté à un total de :

- Section de fonctionnement : **14 095 172.93€**
- Section d'investissement : **12 266 095.93€**

Le Maire peut, conformément aux dispositions des articles L.2312-1 à L.2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, procéder, de sa propre autorité et sans autorisation spéciale du Conseil Municipal, à des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Pour : 17 voix

Le groupe Front de gauche composé de Michel HUMBERT, Anne-Marie FAUVE, Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Dominique VINCENT n'a pas pris part au vote

3 - Vote des 3 taxes locales

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

N'AUGMENTE pas les taux des contributions directes locales pour l'année 2014, à savoir :

- 12.12% : taxe d'habitation
- 15.56% : foncier bâti
- 150.15% : foncier non bâti

PRECISE que le montant inscrit au budget primitif 2014, en matière de contributions directes sera rectifié si nécessaire pour prendre en compte le produit définitif.

4 - Indemnité au contrôleur des impôts

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ALLOUE une indemnité de 700.53€ pour l'exercice 2014 au contrôleur du service des impôts de Corbeil Essonnes.

5 - Tableau récapitulatif des marchés 2013

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le tableau récapitulatif des marchés conclus en 2013 (ci-joint).

6 - Vote des subventions aux associations

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VERSE les subventions

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2014

ASSOCIATIONS	Subvention 2014
U.S.F.M Football	24685
Basket-Ball	9380
Handball	2860
Ecole Côcatre	2970
Judo Club	1520
Dyna Gym	1500
VTT Chemin Passion	1040
Pétanque	1140
Taï-Jitsu	1600
Football en salle	580
Light up (ancien Riders)	544
Kick Boxing	1580
Badminton	1820
Tennis club	Pas de demande

Basket Pénitentiaire	Pas de demande
UNSS Paul Eluard	Pas de demande
AS Einstein	250
Les Jardins Familiaux	1650
Photo Club	Pas de demande
Refllet d'Outre Mer	1348
Bwa Bandé	650
EDDUFAO	765
Madagascar	Pas de demande
Les Diaprés Fleury	320
Philatélie	Pas de demande
Robert Flaherty	883
LYANNAJ'91	500
La MIF	1451
TIMACATIA	539
Mosaïque	500
Il était une fois	18000
APAEAD	Pas de demande
FCPE Paul Eluard	Pas de demande
Secours Populaire	8000
Club des retraités	3600
Réagir	2000
Soutien Ecoute Prison	400
ASF	500
Amicale Résidence	Pas de demande
Amicale Gréffière	400
Amicale des Aunettes CNL	Pas de demande
Amicale des Aunettes CGL	900
Vie Libre	400
Club des Parents solidaires	800
FNACA	200
FNDIRP	200
ARAC	340
UNC	150
Artisan du monde	350
Parole et Equilibre	200
AREN 91	Pas de demande
TOTAL	96515

ASSOCIATIONS	Subvention 2014
COS	55 000
ARIES	32 000
CEPFI	10 000
CGT	977.10
CFDT	387.24

FO	400.66
TOTAL	98 765

7 - Demande de subvention auprès de la préfecture dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SOLLICITE une subvention auprès de la Préfecture de l'Essonne dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

APPROUVE le programme de l'opération présentée pour un total de travaux de 535 000 € H.T soit 642 000€ TTC comprenant :

-Réalisation d'un Accueil Pré Post Scolaire (APPS) avec l'aménagement des espaces extérieurs. Ce projet sera réalisé au sein du groupe scolaire Paul Langevin.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel, l'échéancier financier prévisionnel de réalisation annexé à la présente délibération,

DECIDE de déposer un dossier en vue de la conclusion auprès de la préfecture de l'Essonne dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

8 - Avis pour une demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) : station total Access, relais de Fleury

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

D'EMETTRE un avis favorable

9 - Avis pour une demande d'autorisation de la société MRF agence MEL en vue d'exploiter une plateforme de recyclage de déchets issus du BTP et fabrication de matériaux routiers au titre des ICPE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Il est proposé au conseil municipal :

EMET un avis défavorable

10 - Motion : contestation du SIREDOM au projet d'installation de stockage de déchets sur la commune de Saint Escobille

Le SIREDOM a manifesté à plusieurs reprises par motion, délibération et courriers, son opposition au projet d'installation de stockage de déchets sur le territoire de Saint Escobille porté par la société SITA, mettant en exergue le projet d'installation de stockage de déchets non dangereux sur Vert le Grand porté par SEMARDEL, qui quant à lui, répond aux besoins franciliens d'enfouissement.

Par un article de presse publié sur le journal « le parisien » du 29 janvier 2014, les services de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie évoquent la complémentarité des deux dossiers instruits par les services de l'état.

Le SIREDOM exprime de nouveau son opposition à cette présentation.

D'une part, sur le volet environnemental, une pollution majeure de la nappe phréatique est à craindre, impactant la ressource en eau et l'approvisionnement en eau potable du bassin de vie d'Étampes.

D'autre part, extension du site de SEMARDEL à Vert le Grand permet de porter la capacité d'enfouissement annuelle à 330 000 tonnes, et répond ainsi, bien au-delà des besoins du département.

Pour leurs prévisions, les services de l'Etat font référence au PREDMA établi sur la base de données de 2007 et affirment un besoin d'enfouissement entre 400 000 et 500 000 tonnes de déchets en 2017.

Le SIREDOM conteste ces données chiffrées.

Au regard de son activité actuelle, il ressort une forte évolution de la valorisation des ordures ménagères qui sont aujourd'hui totalement incinérées, et une évolution dans le traitement des encombrants et du tout venant de déchèteries, qui sont pour leur part valorisés à plus de 55 % alors qu'en 2007 ils étaient enfouis.

Ainsi pour 2014, le SIREDOM prévoit 58 000 tonnes déchet destinés à l'enfouissement.

Cette baisse, malgré l'augmentation de la population, est le résultat de la mise en œuvre des objectifs du Grenelle de l'environnement.

Compte tenu de la population essonniennne et sur ces nouvelles bases, le besoin est estimé à 80 000 tonnes pour les 1 245 000 habitants.

250 000 tonnes sont donc disponibles sur l'installation de stockage de déchets non dangereux de Vert le Grand, en plus des capacités de tri mises en place récemment sur cet écosite.

Le SIREDOM tient à rappeler que la Cour administrative de Versailles a annulé le 21 novembre 2013 le jugement du Tribunal administratif de Versailles ainsi que l'arrêté de projet d'intérêt général du 13 mars 2009 qui avait pour objet de permettre l'autorisation du centre de stockage de déchets industriels à Saint Escobille.

En conséquence de ce qui précède, la municipalité de Fleury-Mérogis s'associe au SIREDOM et ses 30 communes adhérentes, afin de demander instamment aux services de l'Etat de mettre un terme au projet d'installation de stockage de déchets sur la commune de Saint Escobille.